



Remboursement pour vice caché

Par **vincentsic**, le **14/03/2015** à **16:51**

Bonjour,

J'ai acquis un ordinateur MSI en reconditionné chez le revendeur Grosbill début janvier 2015.

Je précise que je suis moi-même professionnel en informatique.

La machine a présenté un ensemble de problèmes mineurs dès sa réception qui me sont apparus comme logiciel.

J'ai eu une conversation avec le constructeur via son forum et par mail, sans que cela résolve les pannes.

Mi-février, l'écran ne fonctionnait plus. Un retour chez le constructeur s'imposait donc. Oui je suis passé par le constructeur car il m'est apparu plus pertinent que ce soit lui qui s'occupe de la machine, d'autant que je m'attendais à ce que la panne concerne l'écran.

Je n'ai contacté Grosbill à aucun moment, et je ne sais pas si MSI l'a fait.

Aujourd'hui, je sais que tous les problèmes depuis l'achat, y compris l'écran, étaient liés à la carte mère. Elle a d'ailleurs été changée il y a quelques jours par MSI. L'écran lui ne présente aucun défaut.

J'ai donc acheté un ordinateur défectueux, présentant des vices cachés.

Est-ce que je peux imposer à Grosbill un remboursement, total ou partiel de la machine ?

Merci d'avance pour les réponses.

Par **janus2fr**, le **15/03/2015** à **10:58**

Bonjour,

Vous dites être professionnel, vous avez acheté cet ordinateur en tant que professionnel ou en tant que particulier ? Car les choses sont différentes selon le cas...

Par **vincentsic**, le **15/03/2015** à **12:03**

Bonjour,

Je travaille pour une société de services et j'ai acquis l'ordinateur en tant que particulier.

La machine bénéficie d'une garantie commerciale de Grosbill sur les produits reconditionnés de 6 mois, d'une garantie constructeur d'un an, et des garanties légales bien sûr.

J'ai choisi de faire jouer la garantie constructeur car la réparation devrait être de meilleure qualité si le constructeur s'occupe de son produit.

J'ai pu trouvé sur internet que la réparation étant effectuée, je ne peux plus rien dire. Sauf que MSI ne m'a jamais demandé s'il devait réparer ou pas, me privant ainsi d'un droit de contestation envers Grosbill pour vice caché visiblement.

J'aurais renvoyé l'ordinateur au nom de la garantie commerciale de 6 mois, j'aurais été dans la même situation plus tard. Grosbill ne m'aurait jamais informé du diagnostic avant la réparation.

Et sans cette réparation, je n'aurais jamais eu connaissance du vice caché...

Je me retrouve dans une situation délicate, d'autant plus que MSI dit avoir "réparé" la carte mère et non remplacée. Je suis donc susceptible de rencontrer rapidement des problèmes avec l'ordinateur à nouveau.

Par **janus2fr**, le **15/03/2015 à 13:55**

Pour répondre à votre question : "Est-ce que je peux imposer à Grosbill un remboursement, total ou partiel de la machine ? " la réponse est non, du moins en ce qui concerne la garantie légale de conformité. Impossible de répondre pour la garantie commerciale puisque nous n'en connaissons pas les termes.

En vertu de cette garantie légale de conformité, le vendeur vous doit soit la réparation, soit le remplacement du produit, c'est le vendeur qui décide.

Le remboursement n'est envisagé que si la réparation ou le remplacement est impossible. De plus, ici, vous avez fait réparer l'ordinateur sans même passer par le vendeur. Vous ne pouvez donc rien exiger de lui au titre de cette panne qui est déjà réparée.

Par **vincentsic**, le **15/03/2015 à 15:34**

Merci pour la réponse.

En fait la question est rapport à la garantie légale des vices cachés.

Mais la réponse est la même j'imagine :(

Il faudrait que j'ai demandé un diagnostic à Grosbill en supposant un défaut de conformité, et là j'aurais pu gueuler.

Cela sous-entend tout de même la possibilité pour Grosbill de vendre certains produits en sachant qu'ils sont défectueux.

Ils répondent à tout le monde de faire jouer la garantie constructeur, et la majorité ne les contredira pas.

De ce fait, ils vendent un produit défectueux plein tarif, le font réparer par le constructeur, et le consommateur se retrouve avec un produit qui risque de tomber en panne à nouveau à tout moment.

Une arnaque relativement bien pensée, qui évite un retour SAV et donc une perte d'argent.